

ESPACE
SAINT-MICHEL

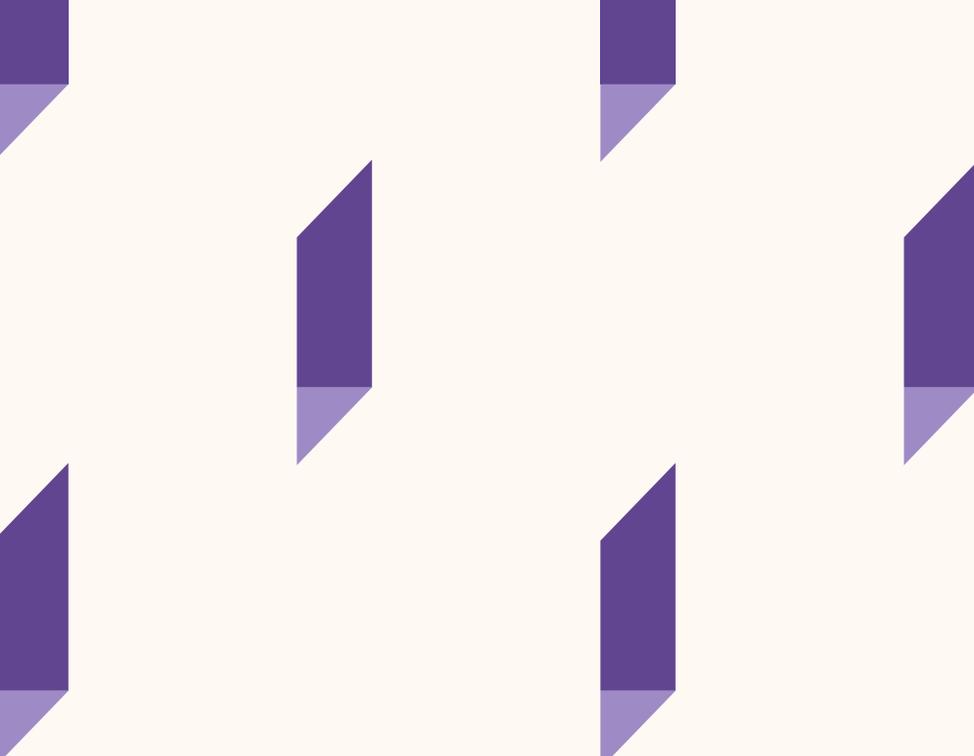
UN CHOIX QUI VA DE SOI
pour établir sa place
d'affaires

CONCOURS ENTREPRENEURIAL 2018

GUIDE DE PARTICIPATION

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal 





ESPACÉ SAINT-MICHEL

UN CHOIX QUI VA DE SOI
pour établir sa place
d'affaires

LE CONCOURS

Pour sa 5^e édition, le Forum du développement économique de Saint-Michel se renouvelle. Cette année, l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension, de concert avec PME MTL Centre-Est, met l'accent sur un des éléments phares des éditions précédentes de l'événement, soit l'appel à projets entrepreneuriaux pour le quartier de Saint-Michel et lance le concours *Espace Saint-Michel*.

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du **Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de la rue Jarry Est** et vise à soutenir financièrement des entreprises créatives et génératrices d'emplois dont les promoteurs font le choix de s'installer dans le quartier de Saint-Michel. Il cible des entrepreneurs qui se démarquent par une offre de produits et de services distinctive et innovante. L'objectif premier est ainsi de contribuer à la revitalisation économique du quartier à travers la création d'emplois.

La **date limite** pour présenter son projet d'entreprise est le **12 novembre 2018, à midi**. La remise des bourses aux lauréats aura lieu en novembre 2018.

LES BOURSES

Deux bourses de **15 000 \$** chacune seront remises afin d'encourager la création d'autant de projets d'entreprises prometteurs désireux de s'implanter dans le quartier, en particulier dans le secteur du PPU Jarry Est.

L'arrondissement de Villieray—Saint-Michel—Parc-Extension et PME MTL Centre-Est offriront un accompagnement à tous les candidats qui déposeront un dossier. Aussi, un soutien spécifique sera accordé aux lauréats pour la recherche de locaux et de financement.



ESPACE SAINT-MICHEL

LE SECTEUR VISÉ par le présent concours entrepreneurial est celui du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur de la rue Jarry Est. Ce PPU s'applique, d'une part, au territoire de la rue Jarry Est situé entre la rue D'Iberville et le boulevard Pie-IX et, d'autre part, au secteur délimité par la 13^e Avenue et la 20^e Avenue, entre la rue Jarry Est au nord et le boulevard Crémazie Est au sud.

LE SECTEUR VISÉ

Plusieurs facteurs d'attraction militent pour l'implantation d'une entreprise dans ce secteur qui :

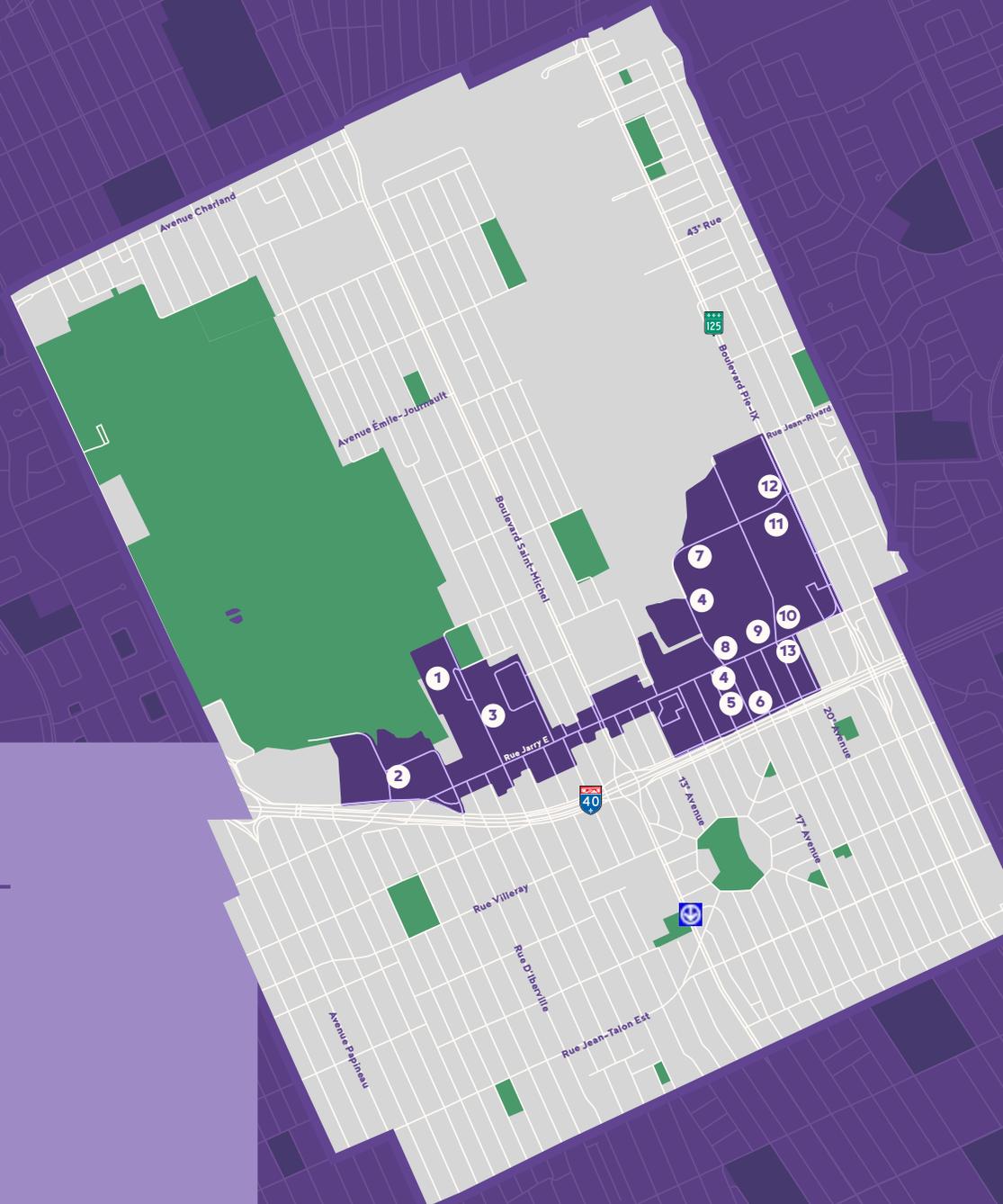
- offre une grande accessibilité grâce aux nombreux axes de circulation routière qui sillonnent le secteur;
- profite d'un lien rapide vers le centre-ville de Montréal et ses quartiers centraux;
- dispose de terrains et de bâtiments de superficies variées;
- est un pôle culturel et industriel qui regroupe des entreprises et des organismes jouissant d'une solide réputation internationale, tant pour leurs infrastructures que leurs activités;
- se trouve à proximité du Complexe environnemental de Saint-Michel qui abrite le parc Frédéric-Back destiné à devenir le 2^e plus grand parc montréalais après le mont Royal.

D'ailleurs, plusieurs entreprises dynamiques œuvrant dans les domaines industriels et de la distribution – dont certaines sont d'envergures nationale et internationale – s'y sont installées pour profiter des avantages offerts par cette zone d'activité économique.

La Cité des arts du cirque, qui fait partie de ce secteur détaillé de planification, constitue par ailleurs un véritable carrefour de formation, de création, de production et de diffusion des arts circassiens. On y note la présence d'entreprises et d'institutions de réputation internationale telles que le Cirque du Soleil, la TOHU et l'École nationale de cirque.

Les entreprises recherchées dans le cadre de ce concours devront idéalement s'établir dans les limites du territoire du PPU Jarry Est. Toutefois, les projets d'entreprises visant à s'installer dans le quartier de Saint-Michel en dehors de cette zone seront également acceptés.

ESPACE SAINT-MICHEL



ILS ONT CHOISI LE SECTEUR VISÉ

1. Cirque du Soleil
2. TOHU
3. École nationale de cirque
4. Lingerie Sokoloff
5. SPIN Jeux et Activations
6. Défi 3737
7. Keurig Canada
8. Aliments Kim Phat
9. Groupe Deschênes
10. Belron Canada
11. McKesson Canada
12. Addison Électronique
13. Cook it

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Être citoyen canadien ou résident permanent;
- Au moment du dépôt de la candidature, ne pas être locataire ou propriétaire du local visé par la demande;
- Démarrer un projet d'affaires légalement constitué – entreprise individuelle, société par actions, coopérative ou organisme à but non lucratif (OBNL) – au plus tard le 31 octobre 2019;
- Démarrer un projet d'affaires dans les limites du territoire ciblé par le concours;
- S'engager à occuper le local ou le bâtiment visé par la demande durant une période minimale de 24 mois.

LE PROCESSUS DE DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les participants doivent soumettre leur formulaire d'inscription ainsi que les documents requis en ligne. Pour l'analyse de la candidature, un plan d'affaires comprenant des prévisions financières pour deux exercices financiers, le curriculum vitae des entrepreneurs et tout autre document jugé utile à la compréhension du projet ou à son évaluation doivent être soumis au plus tard le **12 novembre à midi**.

Les participants qui le désirent peuvent participer à un atelier de préparation du plan d'affaires et des prévisions budgétaires offert par PME MTL Centre-Est. Cet atelier est présenté à trois dates différentes : le 25 septembre, le 9 octobre et le 23 octobre 2018. Il suffit de choisir la date qui convient et de s'inscrire.

LE PROCESSUS DE SÉLECTION DES LAURÉATS

La sélection des lauréats sera effectuée par un jury formé de représentants de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de PME MTL Centre-Est et de la communauté des affaires de Saint-Michel. Les dossiers reçus seront analysés selon la grille d'évaluation suivante :

CRITÈRES D'ÉVALUATION	FACTEURS DE PONDÉRATION
Localisation du projet sur le territoire du PPU Jarry Est	20%
Retombées économiques du projet (emplois, investissements, etc.) pour le quartier	20%
Solidité du profil entrepreneurial	20%
Perspectives de viabilité de l'entreprise	20%
Solidité du plan d'affaires, analyse du marché et prévisions financières	10%
Adéquation du projet au local ou bâtiment visé	5%
Qualité du dossier et appréciation globale	5%
TOTAL	100%

LES CONDITIONS D'OCTROI DES BOURSES

Après l'annonce des lauréats, une convention sera signée entre le promoteur et PME MTL Centre-Est. Afin d'obtenir la bourse et préalablement au déboursement de celle-ci, l'entrepreneur devra :

- compléter la signature d'un bail commercial, dans le cas d'une location pour un espace ou un bâtiment situé dans le territoire visé par le concours au plus tard le 31 octobre 2019;
- avoir démarré ses activités au plus tard le 31 décembre 2019 dans le local visé. Si les activités ne sont pas débutées à cette date, la bourse ne sera pas remise;
- détenir le certificat d'occupation requis par l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension ainsi que tous les permis nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Si l'entreprise récipiendaire cesse ses activités ou les transfère hors du territoire visé au cours d'une période de 24 mois après avoir démarré ses activités, la bourse devra être remboursée au prorata du nombre de mois restants.

LES DATES À RETENIR

Du 27 août au 12 novembre 2018, à midi
Inscription en ligne

20 septembre 2018, de 17 h à 19 h
Lancement du concours
Productions Kalabanté
7996, 17^e Avenue

25 septembre 2018 ou 9 octobre 2018 ou 23 octobre 2018

Atelier de préparation | Plan d'affaires et prévisions financières (facultatif)
PME MTL Centre-Est
6224, rue Saint-Hubert

Inscription >>>

12 novembre 2018, à midi

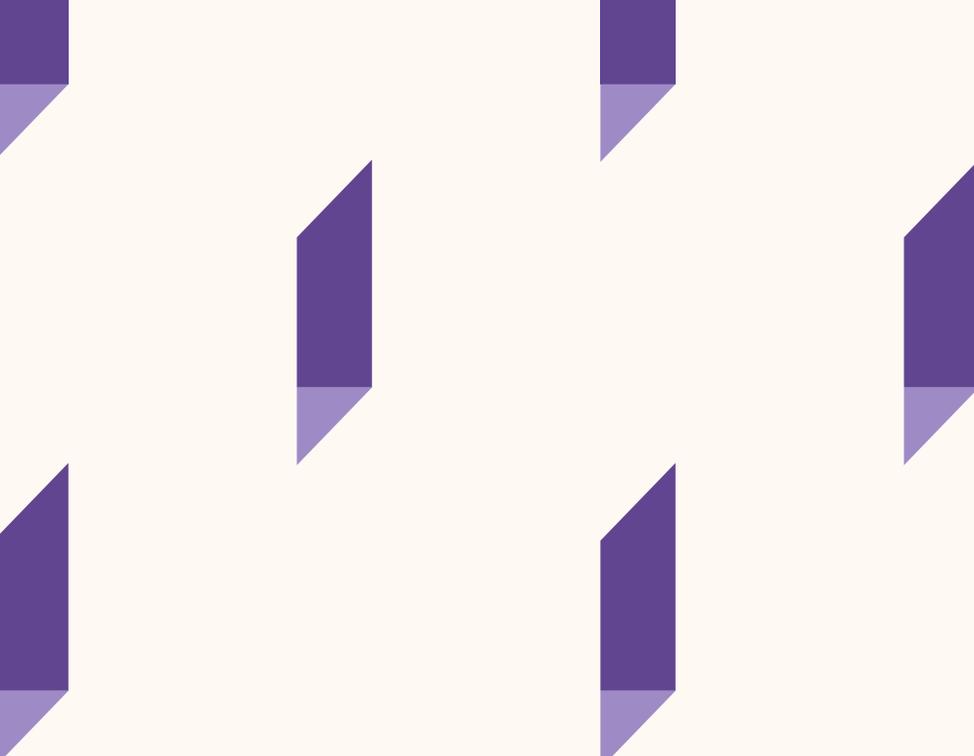
Fin de la période d'inscription et dépôt des documents requis

15 novembre 2018

Sélection des lauréats par le comité de sélection

21 novembre 2018, de 17 h à 19 h

Coquetel de remise des bourses aux lauréats
Groupe 3737
3737, boulevard Crémazie Est



ESPACE SAINT-MICHEL

UN CHOIX QUI VA DE SOI
pour établir sa place
d'affaires

LES PERSONNES-RESSOURCES

Pour toute question concernant le concours *Espace Saint-Michel*, la recherche de locaux commerciaux ou industriels, la réglementation et les permis nécessaires à l'ouverture d'un établissement d'affaires dans le quartier de Saint-Michel :

Ville de Montréal

Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Mariana Pérez-Levesque

Commissaire au développement économique

514 868-3511 | mariana.perez-levesque@ville.montreal.qc.ca

Pour toute question concernant le plan d'affaires ou le démarrage d'une entreprise :

PME MTL Centre-Est

Sarah Dahmani

Chargée de projets

514 723-0030, poste 250 | sdahmani@pmemtl.com

VILLE.MONTREAL.QC.CA/ESPACEVSP